

29 avr 2010 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2010](#)

Coupe du monde de football 2018-2022

Signature des garanties et de la déclaration du Gouvernement pour la candidature belgo-néerlandaise à l'organisation de la Coupe du monde de football 2018-2022

Signature des garanties et de la déclaration du Gouvernement pour la candidature belgo-néerlandaise à l'organisation de la Coupe du monde de football 2018-2022

Le Conseil des ministres a approuvé les *Government Guarantees and Declaration* du *Bidbook*, dans le cadre de la candidature belgo-néerlandaise pour l'accueil de la Coupe de monde de football 2018-2022. Le Premier ministre les signera au nom du gouvernement fédéral.

Il s'agit d'une étape importante par laquelle le gouvernement fédéral, les communautés et les régions offrent, pour leur compétences propres, certaines garanties à la FIFA en vue de l'organisation de la Coupe du monde 2018.

Les fédérations belge et néerlandaise de football doivent déposer un *Bidbook* à la FIFA pour le 14 mai, incluant les garanties et la déclaration du Gouvernement. Le *Bidbook* décrit en détail la manière dont sera organisé l'événement. Par la suite, un comité d'inspection de la FIFA effectuera une visite aux pays candidats. Le 2 décembre 2010, les 24 membres du Comité exécutif de la FIFA décideront quels pays organiseront les coupes du monde de 2018 et de 2022.

Voir également :

[communiqué de presse du 5 juin 2008](#)

[communiqué de presse du 20 mars 2008](#)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe